

Point n° 6 – Fiche 1 : Projet de fusion des trésoreries de Ferney-Voltaire et Gex**1 - Description synthétique de l'opération**

Dans le cadre des projets de réorganisation du réseau des services des Finances publiques, la Direction générale a donné son accord pour que soient engagés les travaux visant à la fusion de la trésorerie de Ferney-Voltaire avec celle de Gex.

La fusion de ces deux postes comptables, distants de 10 kilomètres, est prévue au 1^{er} janvier 2017 ; le nouveau poste fusionné sera situé sur la commune de Gex, dans les locaux de l'actuelle trésorerie.

2 - Motifs de l'opération projetée

La trésorerie de Ferney-Voltaire comporte un effectif faible, de 4 emplois implantés, outre celui de la trésorière. La résidence s'avère faiblement attractive, ce qui entraîne de récurrentes vacances d'emploi et un important turn-over des équipes de travail depuis plusieurs années (l'un des emplois du poste est d'ailleurs actuellement vacant). En outre le départ prochain à la retraite de la comptable risque de fragiliser davantage encore la structure.

Cette situation rend le poste particulièrement fragile, avec des risques accrus quant à la bonne réalisation des missions, notamment en cas d'absence d'un agent ou de pic d'activité. Les conditions de vie au travail du personnel s'en ressentent également.

Le projet de fusion des deux trésoreries doit permettre d'obtenir une structure de taille significative, qui pourra faire face dans de meilleures conditions aux missions qui lui sont confiées. La gestion du personnel gagnera également en souplesse.

Par ailleurs, l'opération permettra de mettre en concordance les périmètres de compétence géographique de l'intercommunalité et du centre des finances publiques fusionné, ceux-ci couvrant le même bassin de vie et d'emploi (communauté de communes du Pays de Gex).

3 - Eléments relatifs à l'activité du poste

La trésorerie de Ferney-Voltaire assure aujourd'hui la gestion de la comptabilité de 7 communes, pour un total de 16 budgets et une population de 26 941 habitants (population municipale au 01/01/2016).

La fusion de cette trésorerie et de celle de Gex aboutira à un poste unique, compétent pour 27 communes, 94 budgets et une population d'environ 85 500 habitants.

En matière de gestion du secteur public local, le regroupement de ces deux structures permettra que toutes les communes appartenant à la CC du Pays de Gex relèvent d'un seul et même poste comptable assignataire.

Les usagers, qu'ils soient contribuables, ordonnateurs ou redevables de produits locaux, continueront à disposer sur le site fusionné de Gex d'une offre de services de proximité complète, couvrant tant la gestion de l'impôt que le secteur public local (SPL). La fusion offrira aux usagers un interlocuteur unique sur le site de Gex pour le règlement de toutes leurs créances du SPL (actuellement, un usager résidant dans une des communes rattachées à la trésorerie de Ferney-Voltaire règle ses créances SPL à Ferney lorsqu'elles relèvent de la commune mais d'ores et déjà à Gex lorsqu'elles relèvent de l'intercommunalité).

En outre, concernant les missions de recouvrement de l'impôt, la fusion des deux trésoreries contribuera à faciliter les liaisons entre structures en charge de l'assiette et du recouvrement, les deux postes comptables travaillant avec les mêmes services gestionnaires en matière d'assiette (SIP-SIE de Bellegarde sur Valserine et CDIF de Nantua).

Il est précisé qu'en parallèle de cette fusion, l'activité hospitalière actuellement gérée par la trésorerie de Gex sera transférée au cours de l'année 2017 à la trésorerie spécialisée de Bourg-en-Bresse Ets hospitaliers.

4 - Aspects immobiliers et logistiques

Les locaux actuels de la trésorerie de Gex permettent d'accueillir la trésorerie fusionnée et les agents transférés sans travaux importants.

Toutes les opérations nécessaires à cette installation seront mises en œuvre au cours du 4^{ème} trimestre 2016, sous le pilotage du service immobilier-logistique de la direction, de façon à ce que les agents puissent exercer leur activité dans de bonnes conditions dès la création du poste fusionné.

5 - Éléments relatifs à la gestion des personnels concernés

Les emplois figurant actuellement au TAGERFIP pour les deux trésoreries sont les suivants :

Trésorerie	Emplois implantés au 01/01/2016				
	A+	A	B	C	Total
Ferney-Voltaire	1	0	3	1	5
Gex	1	2	6	5	14

En fusionnant, les effectifs du poste de Ferney-Voltaire seront intégrés à ceux de Gex.

D'un point de vue pratique, les agents dont l'activité sera transférée seront invités à exprimer leurs choix d'affectation ; ils conserveront leur affectation nationale (direction/RAN/mission-structure) et bénéficieront d'une priorité pour suivre leurs missions au sein de la structure d'accueil.

À ce jour, eu égard aux effectifs de la trésorerie de Ferney-Voltaire et sous réserve des prochains mouvements de mutation, trois agents sont directement concernés par le transfert de leur activité sur le site de Gex (un poste de contrôleur est vacant à ce jour et le départ en retraite de la chef de poste est prévu en fin d'année). Un entretien individuel avec la directrice du pôle pilotage et ressources sera proposé le moment venu aux personnes concernées, afin de leur présenter les garanties offertes et de répondre à toutes leurs questions individuelles.

L'impact de la restructuration sur les agents sera limité, les deux sites étant distants de seulement dix kilomètres.

Les personnels rejoignant la structure fusionnée issue de la restructuration de leur service seront éligibles à la prime de restructuration prévue par arrêté ministériel, dans les conditions précisées par les circulaires en vigueur à la date de mise en œuvre.

6 - Démarches et procédures engagées – Accompagnement des opérations au niveau local

Les personnels concernés connaissent l'existence du projet, dont toutes les phases de la mise en œuvre leur seront régulièrement communiquées.

Un comité de pilotage réunissant les principaux acteurs du projet sera également constitué avec pour objet la programmation dans les meilleures conditions de l'ensemble des opérations rendues nécessaires par la restructuration envisagée (aspects immobiliers, logistiques, informatiques, comptables...).

En parallèle, des actions d'information et de concertation ont été entreprises en direction des élus locaux concernés par le projet.

Ces différents échanges font l'objet d'une information régulière du Préfet.